

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

n°25/036

Date de convocation L'an deux mil vingt cinq
Vendredi 5 Décembre le Mardi 16 Décembre à 18 Heures
la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie
au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence d'Alain CAYET

Nombre de conseillers **Etaient présents** : M. Alain CAYET – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – Mme Sophie LOPEZ – Mme Yveline LOURDEL – Mme Micheline LAURENT – M. Olivier QUIGNON- Mme Françoise DUHEN – Mme Marie-Thérèse SEINE – Mme Sophie CAYET – M. Claude RICHARD – M. Anthony FIERET
Exercice : 17
Présents : 11
Votants : 12

Excusés :
Mme Marie-Antoinette DESHORTIES qui donne procuration à Mme RATAJCZAK
Mme Chantal DECOCQ
M. Jean-Claude NOEL
Mme Annie CHOQUET
M. Robert HOUILLIER
Mme Jessica FOURNIER

Objet : Autorisation d'encaissement d'une recette

Par délibération du 21 Janvier 2025, la Commission Administrative du CCAS a pris en charge les frais d'obsèques de Monsieur CAUET Dominique.

Le défunt avait souscrit auprès de Groupama un contrat assurance décès.

Conformément aux conditions de ce contrat, et suite au règlement par le CCAS des frais d'obsèques, l'assureur a procédé au versement de 88.44 € en remboursement partiel des frais engagés.

Considérant que le C.C.A.S. est en droit de percevoir cette somme en raison de frais avancés.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à :

- établir un titre de recette auprès de l'assurance GROUPAMA
- encaisser la somme de 88.44 €uros au compte 75888 du budget du CCAS

Après délibération le Conseil d'administration à l'unanimité, adopte les propositions de Monsieur le Président,

Certifié Exécutoire,
Transmis en Préfecture
Saint Nicolas-lez-Arras,
Le 16 Décembre 2025
Le Président du C.C.A.S

